

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 1^{er} février 2024 -

Etaient présents :

Mme BAHUAUD, M. CADIOU, Mme DURRANS, M. HOYAUX, M. LABARBE, Mme MELLAC, Mme ONG VAN CUNG, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, Mme GROULT, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BARROS, Mme DIRIK, M. FERNANDEZ, Mme SCHALLER.

Etaient représentés :

M. BAUMMAN, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, Mme LAURENT, M. LE BOURDONNEC, M. ARCELIN, Mme ESTEVES-LEANDRO, M. LE MAT, Mme LHERMITTE, M. PICHON, Mme RODRIGUEZ, Mme SAURAGNET, Mme MORGES.

Etaient invités :

Mme COMONT, Mme LAUNAY, Mme MIRAS, Mme PIAU, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 09h10.

Nombre de membre présents	16
Nombre de membres représentés	12

Mme Mellac indique que la prochaine CFVU du 07 mars 2024 sera la dernière avant les prochaines élections. L'ensemble des membres de la CFVU et de la commission de la recherche sont conviés à un pot après la CFVU. Elle remercie Mme Bahaud qui remplace M. Katuszewski. Elle signale que le bureau de la CFVU se réunira le 08/02 et le 22/02 pour travailler sur le calendrier universitaire et le règlement des études.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Mme Mellac annonce qu'elle a demandé à M. Rouissi des précisions sur le système tutoriel intelligent qui avait soulevé des interrogations lors de la dernière CFVU. Elle explique que c'est un système informatique qui permet de suivre ou d'organiser les apprentissages des étudiants. Le projet est d'intégrer l'intelligence artificielle (IA) dans ce système de tutoriel intelligent pour améliorer les acquisitions des étudiants et le suivi par les enseignants. Il s'agit donc d'intégrer l'IA dans E-campus pour permettre aux étudiants d'y avoir accès, de leur donner de l'information pour savoir comment l'utiliser et de permettre également aux enseignants de savoir comment suivre les étudiants qui pourraient la mobiliser.

Après prise en compte des remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	26
Abstention :	2
Pour :	26

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023.**

II/ CHARTE DE SOBRIÉTÉS ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

Mme Mellac précise que cette charte découle du plan de sobriété énergétique de l'université validé par le conseil d'administration en décembre 2022 et qui a pour objectif de réduire les consommations d'énergie de 10% d'ici fin 2024 par rapport à 2019.

Mme Launay explique que depuis 2022 un travail a été mené sur cette charte avec des « référents développement durable » des différents services. Il a été animé par Mme Multeau, technicienne en charge du développement durable, sous la direction de M. Amelot, Vice-président délégué transition écologique et aménagement.

Cette charte reprend les engagements de la communauté universitaire, étudiants et personnels, face aux enjeux de la transition écologique. Elle met l'accent sur deux principaux aspects : les actions institutionnelles et les actions individuelles afin de minimiser notre empreinte environnementale. Elle énumère des actions concrètes autour du chauffage, des mobilités, du numérique, de la sensibilisation et de la formation.

Au niveau des actions institutionnelles on peut noter :

- le maintien de la température à 19 degrés,
- l'installation de systèmes d'éclairage économes en énergie,
- la mise en place d'une application de covoiturage Karos dans le cadre du plan de mobilité inter établissements du campus et du CHU,
- de nouveaux abris vélos sécurisés (à venir),
- la baisse du volume de données numériques stockées et échangées,
- des actions de sensibilisation et de formation avec notamment l'organisation de la semaine étudiante de l'écologie et de la solidarité du 02 au 05 avril.

Au niveau des actions individuelles chaque membre de la communauté universitaire peut adopter dans sa vie quotidienne sur le campus des pratiques, des gestes simples qui auront un impact cumulatif significatif.

La Direction de la Vie d'Établissement et de Campus (DIVEC) accompagne et soutient l'engagement étudiant sur ces questions. Une nouvelle certification sur le développement durable a été mise en place cette année et les actions de sensibilisation sont renforcées. Mme Launay indique que la DIVEC a recruté 4 emplois « étudiants sobriété » sur les périodes d'hiver et 2 emplois « étudiants éco-ambassadeurs » qui travaillent sur un livret des éco gestes et aident sur les différentes actions menées autour du développement durable.

M. Valat se félicite de cette charte et espère que cela sera suivi d'effets. Il signale un nombre de salles de cours important dont les lumières restent fréquemment allumées.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ **La CFVU émet un avis favorable à la charte de sobriétés énergétique et numérique.**

III/ CADRAGE DU PROGRAMME INTENSIF HYBRIDE « PLANCHES »

Mme Mellac présente le Programme Intensif Hybride (PIH) qui est une formation commune entre 3 établissements d'enseignement supérieur issus d'au moins 3 pays européens différents, subventionnée dans le cadre du programme d'échange ERASMUS+ 2021-2027. Il s'inscrit dans le cadre du festival « Planches », festival étudiant international d'arts vivants qui permet à des groupes de théâtre de combiner mobilité physique et activités virtuelles.

Mme Piau, du service universitaire des actions culturelles, dit qu'ils espèrent avoir 8 troupes cette année. Ces étudiants vont venir présenter un spectacle à Pessac dans leur langue maternelle. Tout un travail en amont sera fait en visioconférence pour parler de l'adaptation à la salle et pour proposer des solutions de compréhension. Ils pourront bénéficier d'une aide financière pour l'organisation de ce festival, de bourses de mobilité courtes de 5 à 30 jours et de la délivrance de 3 ECTS à l'issue du programme.

M. Valat explique qu'ils se sont intéressés au côté fonctionnel de la délivrance des 3 ECTS en l'intégrant dans le système d'information pour les délivrer aux étudiants de l'UBM et aux partenaires qui sont identifiés dans ce programme. Une structure adhoc a donc été montée avec des crédits hors maquette et une attestation leur sera délivrée à la fin du programme. Pour les évaluations des regroupements ont été faits autour des différents moments du programme en distanciel et en présentiel.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➔ *La CFVU approuve le cadrage du programme intensif hybride « Planches ».*

IV/ AVENANT AU CADRAGE DES ENSEIGNEMENTS EN LIGNE.

Mme Mellac annonce que cet avenant est proposé pour étendre au DAEU et aux Diplômes Universitaires dont ceux du DEFLE les dispositifs issus du cadrage.

Mme Dirik indique que les étudiants de EBM, comme ils l'ont déjà exprimé l'année dernière, restent opposés aux cours en ligne même s'ils trouvent louable l'initiative de faire un cadrage. Ils souhaiteraient que la prise de décision de mise en ligne soit faite dans les conseils de perfectionnement afin que les étudiants soient associés. Ils s'abstiendront lors du vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	19
Abstention	9
Pour :	19

➔ *La CFVU approuve l'avenant au cadrage des enseignements en ligne.*

V/ CHARTE ÉVALUATION DES FORMATIONS

Mme Mellac annonce des évolutions sur cette charte et sur l'évaluation des formations qui datent de 2020.

Mme Dupuy rappelle que cette évaluation inscrit l'UBM dans une démarche d'amélioration continue de la formation et du cadre de travail des étudiants et répond aussi aux engagements pris dans le cadre du contrat d'établissement 2022-2027 pour renforcer le dispositif de pilotage de l'offre de formation. L'objectif est de faire de cet outil un véritable levier d'amélioration et d'adaptation de notre offre de formation et de permettre un vrai dialogue, notamment lors des conseils de perfectionnement.

Elle présente les évolutions au niveau de la méthodologie et de la diffusion des résultats.

- Le questionnaire est paramétré par type de diplôme et par type d'apprenant avec un champs d'enquête large ; licence, master, BUT, LP, DU, préparation CAPES, préparation agrégation ;
- Des questionnaires spécifiques existent aussi pour les certifications, les cours du soir en langue, le DAEU, les Diplômes Universitaires et les formations proposées par l'Ecole doctorale et le DEFLE ;
- Le questionnaire porte sur la formation reçue dans son ensemble et aborde des questions d'ordre pédagogique, et éventuellement de vie étudiante et de campus ;
- L'enquête se déroulera sur un calendrier raccourci, de début mars à début mai, afin de disposer des résultats plus tôt ;
- Diffusion des résultats provisoires dès le mois d'avril auprès des responsables de parcours et de mention pour la tenue des conseils de perfectionnement ;
- Diffusion des résultats définitifs détaillés de toutes les formations, hors commentaires libres des étudiants, auprès de l'ensemble des personnels via l'ENTP.

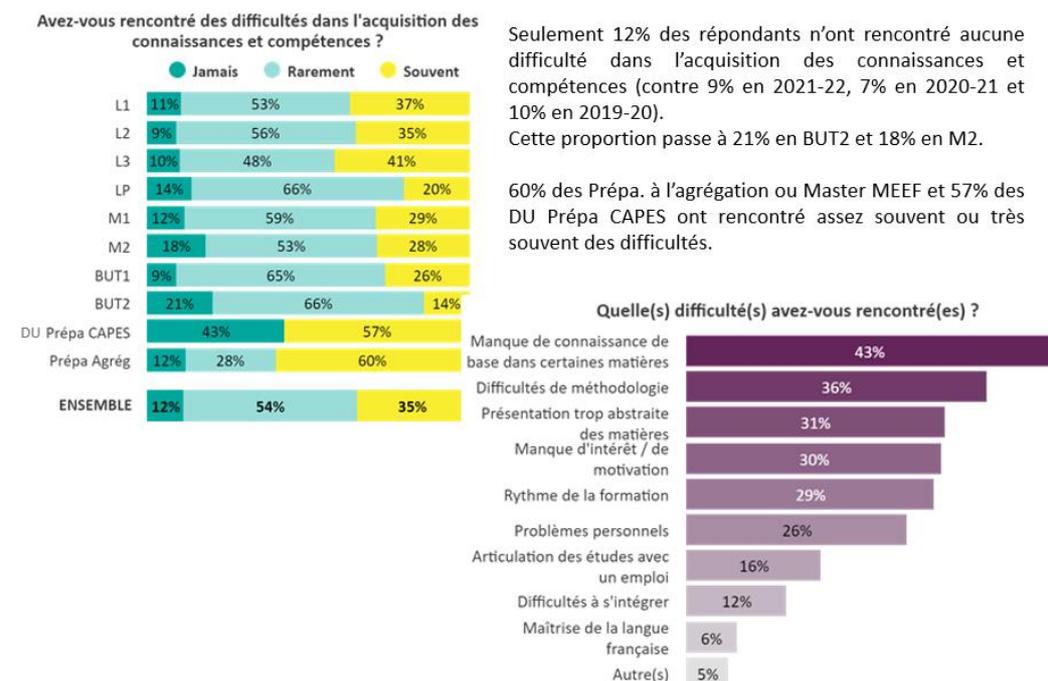
Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

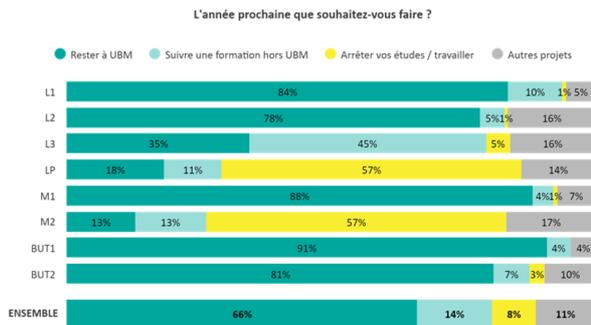
👉 La CFVU approuve la charte évaluation des formations.

Mme Dupuy présente les résultats de l'enquête 2022/2023.

- Taux de retour à hauteur de 27% et variable d'une formation à l'autre ;
- 77% ont indiqué avoir l'impression d'avoir progressés au cours de leur formation (89% en LP et seulement 65% en L3) ;
- Difficultés rencontrées dans l'acquisition des connaissances et compétences



- **Projet sur l'année N+1**



- 79% des répondants ont donné une bonne appréciation globale de leur année de formation.

VI/ MESURER L'INSERTION PROFESSIONNELLE : LE DISPOSITIF INTERSUP

Mme Groutl indique que l'enquête nationale de l'insertion professionnelle des licences professionnels et des masters date de 2009. Elle était basée sur une pratique d'un tronc commun au niveau du questionnaire du ministère, avec la situation à 30 mois avec une partie rétrospective à 18 mois et avec les caractéristiques des emplois occupés sur ces deux périodes. Elle explique que dans le but de rénovation de la statistique publique, le ministère veut changer le dispositif d'évaluation de l'insertion professionnelle.

Elle fait le point sur les changements de pratiques en termes d'enquête et leurs conséquences.

- Passage d'une enquête nationale à un dispositif appelé InserSup qui est un appariement de bases de données via la déclaration sociale nominative (DSN) avec une mesure de l'insertion à 6 mois, 12 mois, 18 mois, 24 mois et 30 mois ;
- En s'appuyant sur la DSN le champ est restreint puisque cela concerne uniquement le salariat en France. Donc absence de données sur les emplois indépendants, professions libérales, auto-entrepreneur et les emplois à l'étranger ;
- Refus du ministère de mettre les bases à disposition des établissements. Seules des données traitées au niveau national seront transmises sans possibilité de les retravailler en fonction des besoins ;
- Pas de distinction entre la recherche d'emploi et l'inactivité ;
- Passage du calcul d'un taux d'insertion à un taux d'emploi salarié en France, seul indicateur disponible pour le moment. Les caractéristiques d'emploi arriveront dans un 2ème ou un 3ème temps ;
- Absence de données qualitatives sur la satisfaction vis-à-vis de l'emploi ;
- L'objectif est de piloter l'offre de formation à l'échelle nationale. On peut s'attendre à des dérives avec des fermetures de formation si l'insertion est trop basse.

Elle dit que cette année l'UBM est sortie du dispositif et a fait le choix en interne de poursuivre les enquêtes à 30 mois pour conserver les informations actuelles (qualitatives notamment).

Elle explique qu'entre ces deux modes de calcul, le taux d'insertion peut présenter dans certains cas de gros écarts (cf article de Julien Gossa). L'indicateur est partiel et réducteur. Elle donne en exemple la discipline « sciences du langage » qui au niveau national a une perte de plus de 40 points avec ce nouveau mode de calcul.

VII/ BILAN DE LA SESSION D'EXAMENS 1ERE SESSION DU 1ER SEMESTRE

Mme Lebraud présente le bilan de la dernière session d'examen qui est globalement satisfaisant.

- Diminution du nombre d'épreuves écrites organisées (201 contre 212 l'an dernier) mais encore trop d'épreuves à petits effectifs ;
- La période du calendrier dédiée aux écrits était trop restreinte. Des épreuves écrites ont dû être placées sur la période dédiée aux oraux ;
- L'utilisation de la bibliothèque Rigoberta Menchú (BRM) pour les épreuves des étudiants en situation de handicap permet de centraliser des étudiants avec des équipements particuliers, dans un même espace

calme et fonctionnel. On observe toutefois avec la constante augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap (550) les limites de l'espace utilisé lors de demi-journées à fort cumul d'épreuves, avec l'espace de séparation entre les étudiants n'a pas pu être respecté ;

- Les sujets d'examens arrivent encore trop tardivement au service des examens ce qui retarde l'organisation des épreuves. Pour rappel, il faut attendre les sujets pour savoir si une épreuve doit être organisée ou non et pour connaître le nom du responsable du sujet afin d'organiser les surveillances.
- Il est constaté que certains sujets sont mal relus (durée des épreuves, énoncé des QCM) entraînant des questionnements lors du déroulement des épreuves ;
- Difficultés logistiques récurrentes le samedi matin (ouverture des bâtiments, électricité) ;
- Diminution des surveillances (446 en janvier 24 contre 497 en janvier 23) ;
- Diminution du nombre d'appels liée à la diminution du nombre d'épreuves et à la suppression des étiquettes d'anonymat (284 en janvier 24 contre 415 en janvier 23) ;
- Utilisation d'un nouveau format de copies d'anonymat avec rabat latéral droit autocollant satisfaisant même si des ajustements restent encore à faire ;
- Le taux de présence aux épreuves est de 81,47% contre 72,97% l'an dernier. En amont des examens un rappel avait été fait sur l'obligation d'assiduité pour les étudiants boursiers.

M. Cadiou déclare comprendre les raisons pour lesquelles des étudiants en situation de handicap sont autorisés à utiliser leur ordinateur, il s'inquiète cependant des conditions de surveillance et de la rupture potentielle d'équité entre les étudiants. Il mentionne aussi les cas de tricherie avec l'aide de l'intelligence artificielle.

Mme Lebraud répond qu'à la BRM, les étudiants qui composent sur ordinateur sont installés face à la façade vitrée, ce qui permet aux surveillants de voir tous les écrans ;

M. Valat rappelle que ce choix a été fait suite au manque de moyens car les espaces utilisés à la BRM ne sont pas équipés d'ordinateur. Il est conscient que cela peut favoriser les fraudes ;

Mme Mellac ajoute qu'ils ont aussi considéré que l'utilisation d'un nouveau matériel juste au moment de l'épreuve était un handicap supplémentaire. Pour autant la question de la composition dans des conditions différentes doit être traitée tant pour le contrôle terminal que pour le contrôle continu.

Elle dit que l'intelligence artificielle révolutionne la façon de travailler et qu'il s'agit d'un enjeu important. Il va falloir intégrer tous ces systèmes d'intelligence artificiel dans les enseignements et les évaluations. Elle évoque le règlement des études où il a été ajouté dans que l'IA peut être utilisée si elle est citée. Cela reste insuffisant et il faut continuer à réfléchir sur ce sujet.

VIII/ CAMPAGNE D'ADMISSION MON MASTER 2024

Mme Mellac annonce qu'une réunion est prévue le 08 février à 12h15 pour informer les responsables de parcours des modifications sur la campagne d'admission.

Mme Miras évoque le calendrier de Mon Master.

- Depuis le 29 janvier 2024, ouverture de la plateforme donnant accès aux étudiants à l'offre de formation nationale en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle ;
- Actuellement phase de relecture du paramétrage des critères d'examens de vœux qui ont été présentés à la CFVU de novembre 2023. Possibilité cette année d'utiliser un formulaire avec des questions sous forme de QCM ;
- Du 26 février au 24 mars, phase de dépôt des candidatures ;
- A partir du 02 avril les commissions des examens des vœux auront accès aux dossiers de candidature ;
- Du 04 juin au 24 juin, phase principale d'admission ;
- Du 25 juin au 30 juin, phase complémentaire ;
- Du 1er au 12 juillet études des dossiers de la phase complémentaire.

La procédure complémentaire qui est ajoutée cette année permettra aux formations qui n'ont pas fait le plein de proposer la formation à de nouveaux candidats. La plateforme ouvrira automatiquement la phase complémentaire dès lors qu'il y aura 5 places de disponibles pour les formations inférieures à 40 places et dès lors qu'il y aura 10% de places vacantes dans les formations de plus de 40 places. Toutefois même si une formation ne rentre pas dans ces critères-là, les établissements auront la possibilité de demander l'ouverture d'une phase complémentaire. Si des places restent vacantes après la phase complémentaire, les étudiants sans autorisation d'admission pourront faire une saisine du rectorat (une 3ème phase d'admission).

Mme Miras attire l'attention sur l'importance de classer le plus de candidats possibles afin de pouvoir remplir au maximum les formations et d'éviter d'avoir recours à la phase complémentaire. Elle signale quelques points importants :

- Les étudiants internationaux hors UE doivent passer par la procédure Études en France. Des comptes d'accès seront ouverts aux enseignants pour consulter les dossiers en ligne. Les avis seront à rendre au plus tard pour le 30 avril 2024 ;
- Un étudiant étranger qui est titulaire d'un diplôme français, mais qui réside à l'étranger, ne peut pas candidater dans Mon Master. C'est la résidence de l'étudiant, donc la nécessité d'obtenir un visa, qui compte et permet de définir si cet étudiant étranger peut ou non candidater dans Mon Master ;
- Tous les candidats issus de pays (ne relevant pas de la procédure Études en France) où le français n'est pas la langue officielle, doivent obligatoirement fournir une certification de niveau B2 ;
- Les candidats non titulaires du titre d'accès doivent fournir un justificatif de procédure en cours pour une validation des acquis ;
- Les dossiers des candidats pour lesquels il manquerait certaines pièces comme des relevés de notes, des projets de recherche... ne seront pas écartés pendant la phase de recevabilité des dossiers. Ce seront les commissions d'examens des vœux qui décideront de la suite à donner à ces dossiers.

IX/ AMBITION COMMUNE POUR LE SITE UNIVERSITAIRE D'AGEN

Mme Mellac indique que c'est un travail qui est en cours d'approbation à l'Université de Bordeaux (UBx) et qui est présenté ici pour information. L'ambition commune comprend deux volets : le volet économique et le volet organisationnel.

Le volet économique n'est pas terminé mais va mener à la signature d'une convention tripartite entre l'UBx, l'UBM et les collectivités locales.

Le volet organisationnel, permet de définir ce que l'on souhaite pour ce site et comment l'organiser. L'UBM, qui n'a que 10% des étudiants sur le site d'Agen n'est pas aussi concerné dans l'organisation que l'UBx, mais a été consultée. Elle dit que l'étape à venir est l'opérationnalisation de cette feuille de route. Des groupes de travail élaboreront des activités détaillées autour de 4 axes :

- L'attractivité du site : travail d'attractivité, de visibilité et de connaissance des formations ;
- Les services d'appui aux personnels et étudiants : des personnels statutaires dédiés sont à Agen ;
- L'offre de formation : un travail doit être mené en créant des formations qui attirent et qui n'existeraient pas à Agen tout en permettant aussi à des étudiants agenais d'accéder à des formations assez diverses. Pour le moment, le besoin est de renforcer les effectifs dans nos formations et de les rendre plus visibles ;
- L'innovation et la recherche en lien avec les acteurs du territoire : l'UBM est très concernée par les questions de partenariats pour les stages de LEA.

Elle ajoute qu'auparavant le site appartenait aux collectivités locales. Depuis 2019, l'UBx a bénéficié de la dévolution du patrimoine, l'UBM intervient désormais dans les locaux de l'UBx. Les modalités du partenariat ont donc évolué et l'UBx quantifie actuellement leurs dépenses (rénovation) et souhaite revoir notre participation aux coûts bâtimentaires.

X/ QUESTIONS DIVERSES

M. Fernandez attire l'attention de la commission sur le non respect par certains enseignants du délai de transmission d'un justificatif d'absence à un contrôle. Beaucoup considèrent encore que ce délai est de 48 heures alors qu'il a été porté à une semaine. Il ajoute qu'en raison du risque de fraude, une version papier du justificatif est très souvent exigée aux étudiants.

Mme Mellac dit qu'elle peut rappeler cette règle. Elle ajoute l'importance faire remonter ces difficultés aux responsables de formation qui doivent veiller à la bonne mise en œuvre du règlement des études.

La séance est levée à 12h30.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ